Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260321-D2026210303-DE

Nombre de conseillers • en exercice : 19 • présents : 19 • votants : 19	L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à onze heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alain PENNOBER, Maire élu. Présents: PENNOBER Alain, PENNANEAC'H Sylviane, LE PAGE Jacques, BODENAN Pascal, LE BOURCH Béatrice, PIRIOU André, LE MEUR Cathy, FLOCHLAY Denis, HASCOET Valérie, BOUTIN Gilles, CALVEZ Marie Elisabeth, LE MENN Michel, LANDREIN Marine, FERTIL André, DIVANACH Armelle, TYMEN Kevin, LE BRIS Christelle, GARGADENNEC Alan Absents excusés : Elue secrétaire de séance : TYMEN Kevin
Date de convocation 16 mars 2026	

Assistait également à la réunion Sébastien LE GARREC, secrétaire générale de mairie.

3. Election des Adjoints au maire délibération n°D-2026-009

Le maire rappele que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.
A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une 1 liste composée dans l'ordre suivant a été déposée :

Sylviane PENNANEAC'H
Jacque LE PAGE
Véronique LEBON
Pascal BODENAN

Cette liste est jointe au présent procès-verbal. Elle ensuite mentionne par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné précédemment pour l'élection du Maire.

Il est procédé au déroulement du vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	19
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	0
Majorité absolue	10

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260321-D2026210303-DE

La liste Sylviane PENNANEAC'H obtient 19 voix, majorité absolue. Sont proclamés et immédiatement installés dans leurs fonctions :

- Sylviane PENNANEAC'H, 1ère Adjointe,
- Jacques LE PAGE, 2ème Adjoint,
- Véronique LEBON, 3ème Adjointe,
- Pascal BODENAN, 4ème Adjoint

Pour copie conforme
A Plonévez-Porzay,

le lundi 23 mars 2026

Le maire
Alain PENNOBER

